

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE APPEL A PROJETS ABC 2023

### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

<b>STRUCTURE</b>	
<b>NOM</b>	Mairie de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
<b>ADRESSE DU SIEGE</b>	Rue de L'Hôtel de ville
<b>CODE POSTAL</b>	12130
<b>COMMUNE</b>	St Geniez d'Olt et d'Aubrac
<b>N°SIRET DE LA COMMUNE</b>	20005536600096
<b>REPRESENTANT LEGAL</b>	
<b>NOM ET PRENOM</b>	Bories Marc
<b>FONCTION</b>	Maire
<b>TELEPHONE</b>	0673931206
<b>COURRIEL</b>	mbories.maire@gmail.com
<b>RESONSABLE DU PROJET</b>	
<b>NOM ET PRENOM</b>	Thurow Alix
<b>FONCTION</b>	Conseillère municipale
<b>TELEPHONE</b>	0671086008
<b>COURRIEL</b>	alix.thurow@gmail.com

### IDENTIFICATION DU PROJET

<b>PROJET</b>	
<b>TITRE</b>	Atlas de la Biodiversité Communale de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
<b>CONTEXTE</b>	<p>Reliant le plateau de l'Aubrac et la vallée du Lot, la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac dispose d'un patrimoine naturel riche, constitué de divers milieux naturels abritant une faune et une flore remarquables (sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, Réservoirs de Biodiversité). Les rivières affluentes du Lot descendant du plateau forment des vallées encaissées appelées « boraldes ». Principalement constituées de forêt de feuillus, ces boraldes présentent également des zones de dalles rocheuses, falaises, landes sèches et prairies mésophiles. Leur relief particulier a limité l'activité sylvicole et permis la maturation des forêts. L'un de ces boisements a récemment été identifié comme vielle forêt sub-naturelle et fait l'objet d'un projet de mise en Réserve Biologique Intégrale. Même si certaines de ces boraldes font partie de zonages ZNIEFF et de Réservoirs de Biodiversité (TVB), la biodiversité de ces vallées forestières est très peu connue, avec une majorité de mention pour les taxons des oiseaux ou des petits mammifères carnivores au sein des inventaires ZNIEFF. Les documents ZNIEFF mentionnent une nécessité de prospection</p>

complémentaire pour une meilleure caractérisation de la diversité locale. De plus, ces milieux de forêt mature font partie des mailles les moins connues du Parc Naturel Régional de l'Aubrac en termes de données naturalistes. Pourtant, la biodiversité forestière y est probablement riche, et plusieurs taxons d'espèces rares et patrimoniales dépendants de l'ancienneté des forêts pourraient y présenter des enjeux importants. De plus, les pressions sylvicoles et pastorales seraient susceptibles de constituer un risque sans identifications préalables de ces enjeux. Aussi, la commune possède une politique importante de développement des activités de pleine nature sur les contreforts de l'Aubrac, et souhaite pouvoir intégrer ces enjeux dans l'aménagement de son territoire directement au sein du nouveau PLUi.

<b>OBJECTIFS</b>	L'objectif de cet Atlas est d'améliorer les connaissances naturalistes et les enjeux ciblés sur les forêts matures du territoire. Il s'agira notamment d'étudier des taxons indicateurs des vieilles forêts, afin de comparer les différents secteurs forestiers et identifier les zones à préserver. En parallèle, les résultats de cet Atlas viendront compléter le projet de Réserve Biologique Intégrale, puisque les études apporteront des connaissances sur la biodiversité du boisement concerné par ce projet et permettront une comparaison avec les forêts alentours. Il s'agira donc d'étudier 4 taxons forestiers peu connus localement, dont les Chiroptères, les Coléoptères saproxyliques et l'avifaune indicatrice des forêts matures (Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic mar). Le quatrième taxon étudié fera l'objet d'un projet pédagogique scolaire et d'ateliers de sciences participatives avec citoyens et acteurs locaux, il sera donc choisi avec les groupes scolaires, entre les Basidiomycètes et la malacofaune. Les enjeux identifiés et hiérarchisés feront ensuite l'objet de formations basées sur des fiches actions à destination des élus et des acteurs (forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents communaux et de l'ONF), proposant des pratiques et mesures adaptées pour une meilleure intégration des enjeux dans les pratiques locales. L'objectif de l'Atlas est également une intégration des habitants et des acteurs tout au long du projet, passant par la création d'un groupe de travail, par des événements de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires et par une communication assidue tout au long du projet.
<b>DUREE DE MISE EN ŒUVRE</b>	24 mois (du 01/07/2023 au 30/06/2025)
<b>COUT COMPLET PREVISIONNEL</b>	30 050 €
<b>MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES</b>	26 050 €
<b>AIDE DEMANDEE</b>	16 050 € soit 61,61 % des dépenses éligibles
<b>ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET</b>	Alix Thurow, conseillère municipale particulièrement active au sein de la commission environnement, est responsable du projet d'ABC.
<b>AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE</b>	Jean-Pierre Niel, maire délégué et adjoint au maire, responsable de la commission environnement au sein du conseil municipal.
<b>AUTRE(S) PARTENAIRE(S) BENEFICIAIRES D'UNE QUOTE-PART DE LA SUBVENTION</b>	/

## PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

## 1. Cadrage

### **Contexte et objectifs**

C'est à la suite d'une communication avec les agents ONF de l'Agence Territoriale Aveyron - Lot - Tarn - Tarn-et-Garonne, informant la commune de l'intérêt écologique de la forêt sub-naturelle du Bois des Hourcières, et de l'intention d'un projet de mise en Réserve Biologique Intégrale, que les élus ont pris conscience des potentiels enjeux des boraldes forestières de leur territoire. De plus, la mise en RBI de ce boisement communal imposera une protection stricte (contribuant ainsi à la Stratégie Nationale des Aires Protégées), il paraît donc important d'anticiper la sensibilisation et valorisation des enjeux écologiques auprès des citoyens et acteurs locaux. Pour cela, une amélioration des connaissances naturalistes de ces vallées, accompagnée de projets pédagogiques adaptés portés par le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale semblent tout à fait appropriés.

Comme évoqué précédemment, les vallées forestières encaissées joignant le plateau de l'Aubrac et la Vallée du Lot présentent des milieux naturels remarquables. Les forêts de feuillus possèdent un vieillissement des arbres intéressant et sont entrecoupées de milieux naturels plus rares sur le territoire, comme des prairies méso et xérophiles, des landes sèches, des dalles rocheuses et des falaises. Les ruisseaux les traversant témoignent aussi d'une bonne qualité avec la présence de l'Ecrevisse à pattes banches. Deux cartes sont disponibles à la fin de ce chapitre (1. Cadrage), pour visualiser le contexte forestier de la commune.

Antérieurement, certaines de ces boraldes ont été identifiées comme zones Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, et réservoir de biodiversité au sein des Trames Vertes et Bleues. Cependant, ces zonages mentionnent une nécessité de prospection complémentaire et les espèces déterminantes citées concernent principalement des oiseaux et petits mammifères carnivores. Bien que plusieurs espèces d'oiseaux soient intégrées dans ces zonages, les notions d'avifaune forestières indicatrices des forêts matures y sont rares. De plus, la base de données du Parc Naturel Régional de l'Aubrac montre un grand manque de connaissances sur ces vallées. Ici encore, la majorité des données acquises concernent les oiseaux (77% des données faune), puis les Lépidoptères (10 % des données faune). Les taxons forestiers sont donc très peu connus, aucun inventaire concernant les Coléoptères saproxyliques, la malacofaune ou les Basidiomycètes n'est disponible. Pour les Chiroptères, le groupe représente 1% des données faunes connues sur la commune, mais 87% des observations sont des individus de Rhinolophidés, probablement comptés en gîtes anthropiques. Pourtant, une population de Grande Noctule est connue sur la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, cette espèce rare et patrimoniale, dépendante des milieux forestiers, pourrait également gîter au sein de ces boraldes forestières.

La rédaction du nouveau PLUi de l'intercommunalité des Causse à l'Aubrac étant en cours, les élus souhaitent y intégrer les enjeux et préconisations liés à ces milieux. En priorité, l'activité sylvicole publique et privée doit prendre en compte les enjeux écologiques présents localement, et adapter les pratiques d'exploitation en fonction. Les activités agricoles peuvent également représenter une pression, en particulier sur les milieux ouverts comme les landes et prairies. Enfin, la commune possède une politique importante de développement d'activités de pleine nature (pistes de VTT, chemins de randonnée, ateliers de « tree-climbing ») et souhaite une prise en compte de la biodiversité dans ces divers projets, aussi bien pour la préservation que pour la valorisation des espèces présentes.

C'est donc dans ce contexte que la commune compte sur un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale pour remplir plusieurs objectifs: une amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux écologiques, une proposition de fiches actions et de formations présentant des pratiques et mesures adaptées à destination des élus et des acteurs, une intégration totale des citoyens et acteurs du territoire tout au long du projet et une valorisation des résultats accessibles à tous. Pour se faire, le projet débutera par une large communication dans la presse locale et le site internet de la commune, invitant à la participation à une réunion publique de présentation auprès des citoyens, acteurs et élus. L'aboutissement de cette communication vise la création d'un comité de pilotage qui regroupera maire et élus, mais aussi habitants et professionnels du territoire (forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents communaux, de l'ONF et du PNR). Ce groupe de travail suivra l'intégralité du projet et permettra une adaptation aux attentes de chacun. L'un des taxons suivis (Basidiomycète ou malacofaune) sera choisi avec les groupes scolaires communaux pour faire l'objet d'un projet pédagogique intégré au programme annuel. Ce même taxon sera concerné par un volet de sciences participatives initié par une animation de terrain tous publics. Les inventaires participatifs devront permettre de recueillir les observations des citoyens et scolaires au sein d'une plateforme dédiée sur le site internet et l'application de la Mairie. Le projet possédera également un volet sensibilisation du grand public animé par des professionnels de l'éducation à l'environnement, comprenant un événement tout public « journée de la Biodiversité » ciblé sur la biodiversité forestière communale.

En parallèle, les résultats de cet Atlas seront complémentaires au projet de Réserve Biologique Intégrale du Bois des Hourcières. Ce bois se situant dans une des boraldes forestières concernées par le projet

d'Atlas de la Biodiversité Communale, les inventaires naturalistes apporteront des connaissances supplémentaires. De plus, suivre les autres secteurs forestiers des boraldes permettra une comparaison avec le Bois des Hourcières et une évaluation précise des enjeux dans leur contexte environnant.

## **Description du projet**

### **1. Lancement**

Le projet débutera par la publication d'un appel d'offres (marché public de prestations intellectuelles) présentant un cahier des charges détaillant chaque mission du projet. Le but étant de sélectionner les prestataires pouvant remplir les différents objectifs de l'Atlas tout en intégrant citoyens et acteurs locaux au projet. Une attention particulière concernera la proximité des structures pour une valorisation des organisations locales. Aujourd'hui, la commune cible principalement les associations naturalistes du territoire - comme la LPO Aveyron, l'Association Protection Environnement Lozère (ALEPE), l'association Chauves-Souris Aveyron, l'Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron (AMBA) - et les Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE du Rouergue), mais pourrait également intégrer des experts naturalistes indépendants, des établissements publics (Muséum National d'Histoire Naturelle), des chercheurs indépendants ou des entreprises locales, notamment dans le cas où les autres structures ne possèdent pas les compétences naturalistes de certains taxons cibles<sup>1</sup>. Après délibération du Conseil municipal sur le choix du ou des prestataire(s), le projet sera lancé au cours d'une première réunion publique précédée d'une large communication (presse locale, site internet, réseaux sociaux, affiches dans les commerces de proximité) invitant à la participation de tous (citoyens, acteurs et élus). Cette réunion a pour but de présenter l'intérêt et les objectifs du projet, les partenaires et prestataires, le programme et les actions sur la commune. Elle devra aboutir à la création d'un comité de pilotage regroupant maire et élus, mais aussi habitants et professionnels du territoire, volontaires de suivre l'intégralité du projet (forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents communaux, de l'ONF et du PNR). Ce groupe a pour but de faciliter les échanges entre tous les acteurs du projet et d'assurer un suivi continu.

La première réunion de comité de pilotage s'en suivra pour présenter le programme précis, les actions et le calendrier.

Dès le lancement du projet, le choix du quatrième taxon à étudier sera présenté aux groupes scolaires communaux et la création du projet pédagogique sera initiée. Il s'agira également de statuer sur la forme de l'inventaire participatif et la communication adaptée. Le protocole précis de cet inventaire participatif sera décidé par le comité de pilotage qui sera conseillé par le prestataire. Il pourrait par exemple s'agir de créer une plateforme dédiée sur le site internet et l'application de la mairie pour recueillir les observations naturalistes des citoyens. Une fois le protocole établi, le prestataire proposera une animation scolaire et une animation tous public sous forme de visites sur le terrain, pour initier les citoyens et les scolaires au groupe taxonomique et lancer l'inventaire participatif.

### **2. Inventaires naturalistes**

Comme expliqué précédemment, l'Atlas de la biodiversité cible principalement les boraldes forestières joignant le plateau de l'Aubrac à la Vallée du Lot. Ces boraldes regroupent des forêts de feuillus, des prairies, des landes sèches, des dalles rocheuses et des falaises. Les taxons concernés sont tous liés à la maturation des forêts, il s'agit des Chiroptères, des Coléoptères saproxyliques, de certaines espèces d'oiseaux forestières (Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic mar) et des Basidiomycètes ou de la malacofaune (en fonction du choix des groupes scolaires). Les inventaires naturalistes assurés par les prestataires seront précédés d'une recherche et synthèse des connaissances existantes et d'une définition de secteurs prioritaires à prospecter sous forme d'une cartographie. Bien que les taxons ciblés soient principalement inféodés au milieu forestier, il s'agira d'inclure l'intégralité des milieux naturels des boraldes forestières, soit également les zones de prairies, de landes sèches, de dalles rocheuses et de falaises. Ces zones plus ouvertes peuvent tout à fait être exploitées par les groupes ciblés. Par exemple, les chiroptères et les oiseaux peuvent les utiliser comme zones de chasse.

Concernant les Chiroptères, les inventaires seront assurés par le(s) prestataire(s) (experts naturalistes) et se dérouleront sur toute la période d'activité du taxon (printemps, été, automne). La méthode sera adaptée à partir du protocole acoustique Vigie Chiro (Protocole pédestre et Protocole point fixe). Le protocole pédestre consiste à la réalisation de points d'écoute des signaux acoustiques des chauves-souris sur un temps déterminé et sur plusieurs localisations au sein de la zone d'étude. Le protocole point fixe consiste à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris sur la nuit entière à l'aide d'enregistreurs à ultrasons, également sur plusieurs localisations au sein de la zone d'étude. Les inventaires concerneront tout

---

<sup>1</sup> Des recherches ont été initiées pour identifier des experts des taxons les plus particuliers (malacofaune et Basidiomycète), qui pourront être sollicités pour réaliser les inventaires, ou consultés dans la recherche d'intervenants : Régis Courtecuisse, Jacques Fournier, Christian Lechat, Alain Gardiennet, Mélanie Roy, Stéphane Welti pour les Basidiomycètes ; Olivier Gargominy pour la malacofaune.

le territoire des boraldes forestières hors bois des Hourcières, car les chauves-souris représentent un des taxons étudiés pour le projet de Réserve Biologique Intégrale. Les résultats pourront, a posteriori, être comparés à ceux du bois des Hourcières. Concernant les Coléoptères saproxyliques, l'inventaire sera réalisé par un entomologiste spécialisé dans ce type de coléoptères. Les espèces seront recensées via l'utilisation d'un protocole de piégeage standardisé, les pièges de type « interception » permettant d'inventorier 80% des coléoptères saproxyliques présents au sein d'une forêt. Comme pour les chiroptères, les inventaires concerneront tout le territoire des boraldes forestières hors bois des Hourcières, et seront ensuite comparés à ceux du boisement de la future Réserve Biologique Intégrale.

Pour les trois espèces d'oiseaux forestiers ciblées, la méthode de recensement sera basée sur le protocole proposé par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), c'est-à-dire sur des écoutes passives (chants, cris, tambourinage). Pour les rapaces nocturnes, les écoutes passives seront cumulées au principe de la repasse, soit à l'émission de chants territoriaux pour stimuler une réponse des individus présents. Les inventaires concerneront l'entièreté des boraldes forestières, y compris le Bois des Hourcières, et pourront compléter les inventaires menés dans le cadre du projet de RBI.

Concernant les Basidiomycètes ou la malacofaune, ils seront concernés par l'inventaire participatif et le projet pédagogique scolaire. Deux sorties d'inventaires (au début et au cours de la saison) entre experts naturalistes, citoyens et scolaires, permettront d'initier et animer l'inventaire participatif. Les observations et leurs localisations seront fournies par les habitants volontaires et les scolaires sous forme de photos et seront identifiées par les experts naturalistes prestataires. Quelques passages supplémentaires, ciblés sur les espèces patrimoniales au niveau de milieux naturels favorables préalablement identifiés, pourront être assurés par les experts naturalistes. Comme pour les oiseaux, les inventaires concerneront la totalité des boraldes forestières, y compris le Bois des Hourcières, et viendront compléter les inventaires menés pour le projet de RBI.

Les résultats de l'ensemble de ces suivis permettront finalement une comparaison des différentes forêts, en fonction des espèces et de leur abondance, vis-à-vis de la maturité respective des peuplements forestiers.

Au cours de la saison de terrain, une réunion du comité de pilotage intermédiaire permettra une présentation de l'avancement de la démarche participative, des zones à prospecter, des résultats des inventaires et des premiers enjeux identifiés. La discussion sera ouverte entre les prestataires et les membres du comité de pilotage, afin d'échanger sur les pratiques locales et assurer une proposition d'actions de conservation et valorisation en adéquation avec les différentes pratiques (sylvicoles, agricoles, activité de pleine nature...).

### 3. Projets pédagogiques

Le projet d'Atlas possédera également un volet sensibilisation des scolaires et du grand public animé par des professionnels de l'éducation à l'environnement.

Le projet scolaire concernera au moins un des groupes scolaires communales (collège ou école primaire). Le choix du taxon étudié se fera au minimum avec les instituteurs et au mieux avec une consultation des élèves. L'étude de ce taxon devra faire l'objet d'un projet pédagogique complet créé avec les instituteurs. Il sera initié par une animation en classe et une sortie sur le terrain avec les animateurs et experts naturalistes et sera lié à l'inventaire participatif de ce même taxon. Une seconde animation et sortie avec les scolaires aura lieu au cours du projet, intégrée au déroulement du programme pédagogique.

En parallèle, ce volet comprendra un événement « journée de la Biodiversité », ciblé sur la biodiversité forestière communale. Il s'agira d'un événement tous publics, avec présentation de la biodiversité de la commune et notamment des résultats et techniques d'inventaire, sous forme d'animations et stands divers.

### 4. Rédaction du document ABC

A la suite des inventaires, la rédaction de l'Atlas de la Biodiversité Communale aboutira à un document synthétique, accessible et compréhensible par les élus, les acteurs et les habitants. Le document présentera différentes parties :

- Résultats des inventaires sous forme de synthèse, avec présentation de graphiques et cartes. Il devra prendre en compte les données issues de la plateforme participative et présenter une cartographie des habitats.

- Identification et hiérarchisation des enjeux, avec présentation et cartographie des espèces et/ou milieux naturels à enjeux. La hiérarchisation devra mentionner les enjeux dans leur contexte plus large, au moins à l'échelle intercommunale.

- Réalisation de supports de communication tels que des fiches espèces à publier sur le site internet et les réseaux sociaux de la mairie en complément du document d'Atlas.

- Proposition de fiches actions pour la conservation et la valorisation de cette biodiversité remarquable. Des fiches de préconisations et de mesures concrètes concernant l'activité sylvicole publique et privée, l'activité agricole et le développement des activités de pleine nature seront proposées en adéquation avec les pratiques locales. Elles pourront aussi mentionner de futures actions de sensibilisation/éducation telles que des panneaux explicatifs ou programmes scolaires.

Les observations brutes seront compilées au format SINP et fournies à la DREAL Occitanie par l'intermédiaire du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Le document d'Atlas sera placé sous licence

Etalab V2 et publié sur le site ABC et le site de la mairie. Les cartographies des enjeux seront accessibles via l'application Carmen.

Après réception du document ABC, une réunion du comité de pilotage permettra un échange sur le document final, les enjeux et les propositions d'actions à mettre en place sur le court et long terme. Tous les membres de ce groupe de travail pourront apporter leurs remarques et commentaires à destination du prestataire.

#### 5. Formation des acteurs et mise en œuvre des fiches actions

Les fiches actions rédigées en adéquation avec les pratiques locales, proposant des mesures de gestion pour la préservation et la valorisation des espèces présentes, seront présentés par le(s) prestataire(s) lors d'une réunion regroupant les acteurs du territoire concernés : élus, forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents communaux, de l'ONF et du PNR. Cette formation devra proposer des actions concrètes et accessibles pour les acteurs, ainsi que des mesures intégrables dans le nouveau PLUi. L'ensemble de ces actions pourront être soutenues par le PNR de l'Aubrac, accompagnant leur future mise en place sur le territoire.

#### 6. Clôture

Le projet se terminera par une réunion publique pour présenter les résultats et les enjeux à la population locale. Elle évoquera également les futures actions de conservation ou de valorisation mises en place par la commune ou les acteurs locaux. Le document ABC sera disponible pour tous sur le site internet de la mairie et diffuser largement aux communes alentours.



## Cartographie des types de formation végétale forestière de la commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac

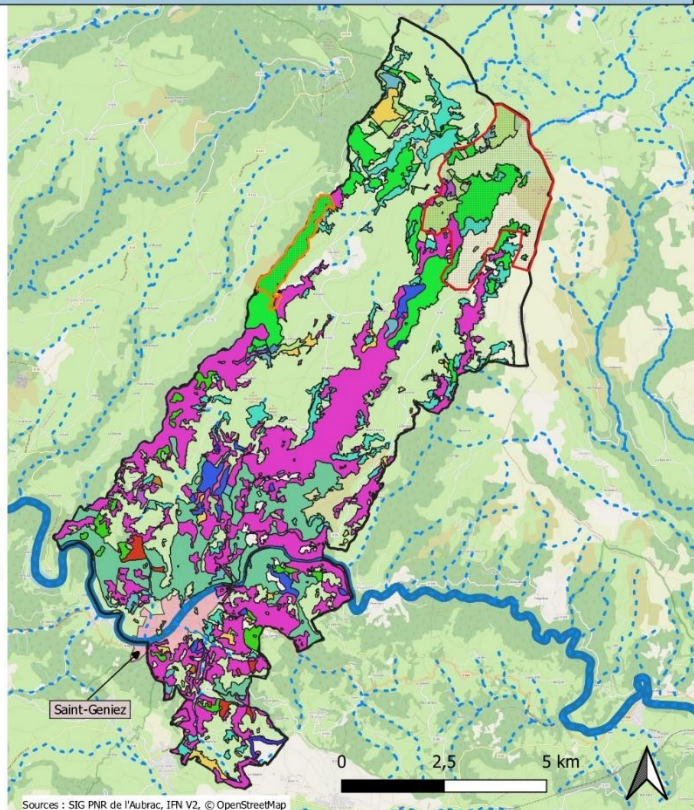
### Légende

#### Typologie des formations végétales forestières

- Peupleraie
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de sapin ou épicéa
- Forêt fermée de pin sylvestre pur
- Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de douglas pur
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de châtaigner pur
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt fermée à mélange de conifères

#### Forêts identifiées comme forêts anciennes

- Bois des Cats
- Bois des Hourcières
- Cours d'eau
- Rivière Le Lot
- Limites administratives communales
- Bourg de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac

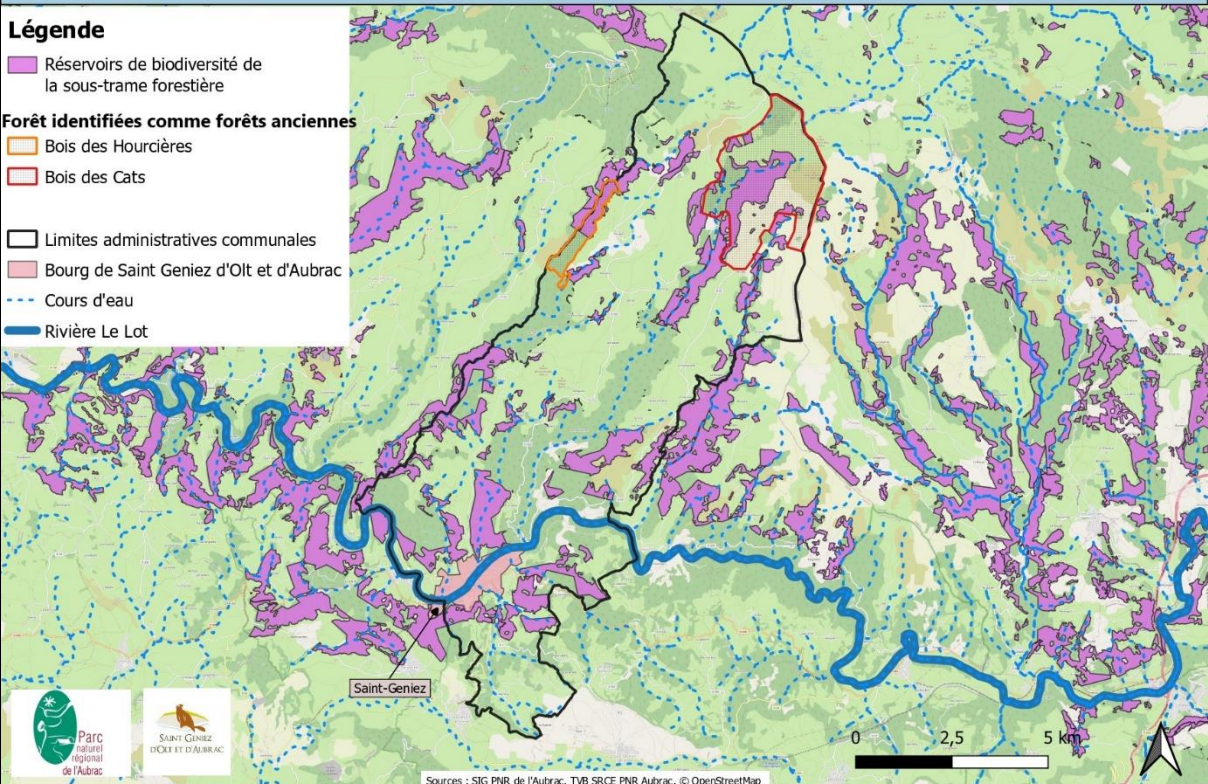


Sources : SIG PNR de l'Aubrac, IFN V2, © OpenStreetMap

## Cartographie des zones forestières à fort enjeux de biodiversité basé sur la sous-trame forestière de la trame verte et bleue du PNR de l'Aubrac

### Légende

- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière
- Bois des Hourcières
- Bois des Cats
- Limites administratives communales
- Bourg de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
- Cours d'eau
- Rivière Le Lot



Sources : SIG PNR de l'Aubrac, TVB SRCE PNR Aubrac, © OpenStreetMap

## 2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Publication de l'appel d'offre : cahier des charges détaillant chaque mission du projet	Réception d'offres de différents prestataires locaux	07/2023	10/2023
Choix des prestataires	Choix des prestataires et validation en conseil municipal. Les élus pourront être conseillés par les agents du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.	10/2023	11/2023
Communication sur le lancement du projet : diffusion de l'information auprès des citoyens, élus, acteurs.	Invitation du plus grand nombre à la réunion publique de lancement.	12/2023	01/2024
Réunion publique de lancement et communication auprès des élus et acteurs du territoire	Présenter l'intérêts et les objectifs du projet. Présenter les partenaires et prestataires. Annoncer le programme et les actions sur la commune. Composer le comité de pilotage.	02/2024	02/2024
Présentation du projet pédagogique aux instituteurs des groupes scolaires	Choix du taxon de l'inventaire participatif et du projet pédagogique en milieu scolaire	02/2024	02/2024
Comité de pilotage de lancement	Valider le comité de pilotage. Préciser la place et les attentes de chacun. Présenter le programme précis, les actions, le calendrier. Statuer sur la forme de l'inventaire participatif et la communication adaptée.	02/2024	02/2024
Inventaire naturalistes	Inventaire des Chiroptères, des Coléoptères saproxyliques, de 3 espèces d'oiseaux forestiers, sur les milieux ciblés au préalable.	02/2024	01/2025
Animation de printemps : intervention en milieu scolaire et 2 sorties naturalistes (une scolaire et une tous public)	Découverte d'un groupe taxonomique. Sensibilisation à la biodiversité et aux enjeux écologiques présents sur la commune. Initiation de l'inventaire participatif	04/2024	04/2024
Comité de pilotage de mi-parcours	Présentation de l'avancement de la démarche participative, des zones à prospecter, des résultats des inventaires et des premiers enjeux identifiés. Echanges sur les pratiques locales pour assurer une proposition d'actions de conservation et valorisation en adéquation avec les différentes pratiques (sylvicoles, agricoles, activités de pleine nature...).	06/2024	06/2024
Evènement « journée de la Biodiversité »	Evènement tous public, avec présentation de la biodiversité forestière de la commune et notamment des résultats et techniques d'inventaire sous forme d'animations et stands divers.	07/2025	07/2025
Animation d'automne : intervention en milieu scolaire et 2 sorties naturalistes (une scolaire et une tous public)	Découverte d'un groupe taxonomique. Sensibilisation à la biodiversité et aux enjeux écologiques présents sur la commune. Animation de l'inventaire participatif en cours.	10/2024	10/2024
Rédaction du document d'ABC et fiches actions	Document synthétique, compréhensible et accessible : résultats des inventaires, identifications et hiérarchisations des enjeux sous forme de cartes, propositions de fiches actions.	01/2025	03/2025
Comité de pilotage d'évaluation du document ABC final	Echanges sur le document final, les enjeux, les futures actions. Retour constructif du comité de pilotage au(x) prestataire(s) ayant rédigé le document ABC.	04/2025	04/2025



<i>Formation des acteurs et mise en œuvre des fiches actions</i>	<i>Présentation des mesures de gestion par le(s) prestataire(s) auprès des acteurs du territoire concernés : élus, forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents communaux, de l'ONF et du PNR.</i>	<i>05/2025</i>	<i>05/2025</i>
<i>Réunion publique de restitution</i>	<i>Présentation des résultats de l'inventaire et des enjeux à la population locale. Présentation des futures actions de conservation et/ou de valorisation.</i>	<i>06/2025</i>	<i>06/2025</i>

### 3. Perspectives de l'action

Le document ABC sera diffusé à tous les habitants sur le site internet de la mairie. Les supports de communication (fiches espèces) seront publiés de façon régulière sur les réseaux sociaux de la commune, afin de maintenir une dynamique et d'inciter les citoyens à prendre connaissance du document ABC. Par la suite, celui-ci sera très largement diffusé sur le territoire, notamment auprès de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac, mais aussi auprès des autres communes Aveyronnaises et Lozériennes possédant des milieux naturels similaires sur leur territoire. Cela permettra une meilleure anticipation des enjeux à une échelle plus large. A terme, la commune souhaite également éditer un livret ludique sur la Biodiversité forestière remarquable de la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, à destination des habitants. Ainsi, chacun pourra conserver les résultats de l'ABC dans un format adapté et valorisé.

L'implication des habitants et acteur locaux et leur sensibilisation au sujet des enjeux écologiques des boraldes forestières viendra anticiper la proposition de projet de Réserve Biologique Intégrale du Bois des Hourcières. L'Atlas de la Biodiversité Communale assurera donc l'appropriation de cette réserve par les citoyens, mettra en valeur ce projet et favorisera sa bonne réalisation. Cette future réserve permettra probablement une actualisation des données naturalistes issues de l'ABC, puisqu'elle fera surement l'objet d'inventaires réguliers.

Les élus veilleront à la mise en œuvre des fiches actions proposées et seront accompagnés par les agents du Parc Naturel de l'Aubrac. Les interventions en milieu scolaire et les fiches actions ciblées sur l'éducation à l'environnement pourront également être intégrées aux programmes scolaires de façon plus permanente.

En plus de la transmission des données brutes aux SINP et la publication des résultats sur le site de l'ABC, il s'agira de communiquer les données aux gestionnaires des sites N2000, au PNR pour enrichir son Observatoire de la Biodiversité de l'Aubrac et au Muséum d'Histoire Naturelle, afin de compléter les inventaires des zonages présents (N2000, ZNIEFF) pour lesquels de nouvelles données naturalistes auront été acquises.

Enfin, l'ensemble des enjeux mis en évidence deviendront des outils d'aide à la décision pour les élus du territoire et seront pris en compte dans la rédaction du nouveau PLUi. Ils pourront également être intégrés aux zonages des Trames Vertes et Bleues. La commune est en contact avec l'ARB Occitanie pour intégrer le dispositif TEN (Territoires Engagés pour la Nature) et rédige actuellement son dossier de candidature 2023. Les retombées de l'ABC, notamment la sensibilisation des élus, habitants et acteurs, viendront soutenir les projets actuels en faveur de la biodiversité concernés par la candidature (extinction nocturne de l'éclairage public pour une amélioration de la trame noire, adaptation de la gestion des espaces verts notamment via le remplacement des fauches traditionnelles par des fauches tardives, rétablissement d'une ripisylve fonctionnelle et continue le long du Lot, y compris au niveau du bourg-centre).

### 4. Gouvernance

La responsabilité du projet sera assurée par la conseillère municipale Alix Thurow, chargée du bon déroulement du projet et interlocutrice principale des différents prestataires et membres du comité de pilotage. Elle pourra être épaulée par Jean-Pierre Niel, maire déléguée et maire de l'ancienne commune d'Aurelle-Verlac, territoire du Bois des Hourcières et des vallées forestières ciblées par le projet d'Atlas. Le PNR de l'Aubrac se porte volontaire pour un accompagnement technique tout au long du projet (et a notamment accompagné les élus pour la rédaction de cette candidature).

Le comité de pilotage sera donc assuré par les élus, mais également ouverts à tous acteurs et habitants intéressés par le projet, souhaitant participer aux échanges et assurer un suivi continu. Le comité concernera les citoyens et les acteurs du territoire, concernés par l'exploitation ou l'utilisation des vallées forestières ciblées : forestiers, éleveurs, agriculteurs, professionnels des activités de pleine nature, agents

communaux, de l'ONF et du PNR.

## **5. Résumé publiable du projet**

La commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac désire être actrice de la conservation et la valorisation de son patrimoine naturel. Le territoire possède des milieux naturels remarquables et peu connus, pouvant être soumis à diverses pressions anthropiques. Dans le but d'améliorer les connaissances naturalistes et d'obtenir de véritables outils d'aide à la décision dans les pratiques locales (sylviculture, agriculture, activité de pleine nature, plan d'urbanisme et d'aménagement), la commune souhaite s'inscrire dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale. Le projet portera spécifiquement sur les vallées forestières reliant le plateau de l'Aubrac et la rivière du Lot, et ciblera les taxons liés à la maturation des forêts. L'Atlas viendra compléter les connaissances naturalistes de ces habitats et proposera des actions d'animation et d'intégration des habitants, des scolaires et des acteurs locaux.

Les inventaires protocolés concerneront les groupes taxonomiques des Chiroptères, des Coléoptères saproxyliques et de certaines espèces d'oiseaux forestières (Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic mar).

Les champignons (Basidiomycètes) ou la malacofaune seront concernés par les inventaires participatifs et le projet pédagogique scolaire. Le groupe taxonomique concerné sera choisi par les groupes scolaires en fonction de leur affinité pour une meilleure intégration au programme scolaire.

Un événement grand public permettra une action de sensibilisation à plus large échelle et une mobilisation des habitants sur les thématiques écologiques du territoire. Le comité de pilotage assurant le suivi du projet sera ouvert aux citoyens et aux professionnels du territoire, dans le but de créer une dynamique collective autour du projet et des futures mesures de gestion en faveur de la biodiversité.

Tous les résultats des inventaires seront en accès libres et les cartographies des milieux à enjeux seront intégrées aux politiques communales d'aménagement du territoire, notamment au sein du futur PLUi. L'Atlas aboutira à la proposition d'actions concrètes sur le territoire et la commune accompagnera les différents acteurs dans leur mise en œuvre sur le plus long terme.